de Larreule à son président ; une autre par le syndicat de la presse, etc.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, conseiller de préfecture à La Roche-sur-Yon, les cordons du poêle étaient tenus par le préfet de la Gironde, M. Bayssellances, maire de Bordeaux; M. Colomb, préfet des Hautes-Pyrénées; M. Fitte, conseiller général du même département; M. Raynal, député de la Gironde, et M. Chapon, directeur de l'agence républicaine de la *Gironde*, à Paris.

Un peloton d'infanterie rendait les honneurs.

Au cimetière, des discours ont été prononcés : par M. Henri Gaumontbeg, directeur de la *Gironde*; par M. Bauzon, rédacteur en chef de la *Gironde*; par M. Bourbon, rédacteur en chef de la *Petite Gironde*, qui est parti au nom de la direction et de la rédaction des deux journaux ; puis par M. Fitte, conseiller général des Hautes-Pyrénées, ami particulier du défunt et enfin par M. Raynal, au nom de la députation républicaine de la Gironde. Tous ont rendu hommage au caractère de l'écrivain et à l'homme politique.

Le corps a été laissé au dépositoire, en attendant son transfert à Lavaur, lieu de naissance du défunt.

Outre le fils aîné dont il est parlé plus haut, Téhol laisse une veuve, une jeune fille d'une vingtaine d'années et un jeune garçon de quatorze ans.

Etat alarmant du Colonel Lebel

Paris, 12 janvier. — L'état de santé du colonel Lebel, l'inventeur du fusil qui porte son nom, inspire de vives inquiétudes à sa famille et à ses nombreux amis.

L'ex-empereur du Brésil

EN FRANCE

Pau, 12 janvier. — L'empereur dom Pedro est arrivé ici à midi et demi avec une suite de 32 personnes.

Beaucoup de monde l'attendait à la gare. Il n'y a pas eu d'incident.

L'empereur est descendu à l'Hôtel Gassion.

Faits Divers Télégraphiques

UNE MEPRISE SANGLANTE. — Paris, 12 janvier. — Un négociant correspondant, rue R.R., arrivait vers onze heures du soir, devant la porte de son domicile, suivi de son beau-frère de l'Hôpital lorsque soudain, un individu qui se cachait dans l'encoignure de la porte s'élança sur lui en s'écriant ;

— Vous n'entrerez pas. Nous avons un compte à régler ensemble.

Le négociant essaya de passer outre, mais l'autre, alors, sortit un stylet de sa poche, l'en frappa deux fois, puis prit la fuite.

M. R.. avait été grièvement blessé. Des passants le transportèrent dans une pharmacie voisine où il reçut des soins. Il fut ensuite, sur sa demande, reconduit à son domicile.

La victime de cette étrange agression a déclaré à M. le commissaire de police du quartier, auprès duquel elle a déposé une plainte, qu'elle ne connaissait point l'individu qui l'a frappée.

L'inconnu est au Dépôt, en attendant les explications qu'il fournira sur son étrange attentat.

ARRESTATION D'UN ASSASSIN. — Paris, 12 janvier. — Nous avons raconté, ces jours derniers, qu'une veuve Mélinier avait été assassinée et volée à Saint-Aubin (Nièvre). On soupçonnait comme les auteurs de ce crime deux individus dont on avait le signalement. Les gendarmes de Decize, en tournée, ont rencontré mercredi dernier un individu portant un petit baluchon dont l'allure leur a paru suspecte, et qui, pressé de questions, a fini par avouer qu'il avait pris part, mais indirectement, à l'assassinat de Saint-Aubin. Il avait fait, — ajoute-t-il, — la connaissance qui lui avait proposé de « tuer et voler la vieille. » Il avait consenti seulement à faire le guet, pendant que le vagabond frappait « opérait », et « il avait reçu 900 fr. pour ce petit service. » Il a déclaré se nommer Favarel, âgé de vingt-neuf ans, né à Corbigny (Nièvre), et sans domicile fixe. Il a répété les mêmes déclarations devant le juge d'instruction de Moulins et n'a voulu donner aucun renseignement sur son complice, disant qu'« après le coup fait », lui et son camarade s'étaient dirigés sur Bourbon, et de là sur St-Parize-le-Moutier, où ils s'étaient séparés pour échapper aux recherches dont ils devaient être l'objet. Il ignore d'ailleurs qui il est et d'où il vient.

SUICIDE D'UN CONSUL. — Rome, 12 janvier. — Le consul du Portugal à Gênes, M. Carvalho Proster, s'est suicidé à la suite de graves pertes à la Bourse.

L'ATTENTAT CONTRE MM. ROQUE FRERES. — Paris, 12 janvier. — Un télégramme officiel, adressé par le gouverneur général de l'Indo-Chine au sous-secrétaire d'Etat des colonies, confirme malheureusement les renseignements que nous avons donnés hier sur l'agression dont MM. Roque frères, ont été victimes.

Ces messieurs ont été emmenés par des assaillants avec deux de leurs employés, MM. Costa et Laborde. Ce dernier a été blessé. Un autre de leurs compagnons, M. Rozo, a été tué.

UN ASSOMMÉ ET DÉPOUILLÉ. — Albi, 12 janvier. — Un assassinat, ayant le vol pour mobile, a été commis sur la route de Salvagnac, à Puycelci (Tarn). M. Gleades, adjoint au maire de cette commune, âgé de quarante-huit ans, propriétaire et marchand de vin, revenait dans sa charrette du marché de Salvagnac, lorsque, traversant la forêt de Sivens, située non loin de sa maison d'habitation, il a été assommé et dévalisé par des malfaiteurs restés encore inconnus.

Ses assassins doivent s'être acharnés sur leur victime, dont la tête était littéralement broyée. Les chevaux ont continué leur route, ramenant ainsi le cadavre de leur maître jusqu'à sa demeure.

UN GARDIEN DE LA PAIX DÉCORÉ. — Paris, 12 janvier. — Le gardien de la paix Gérard, récemment promu chevalier de la Légion d'honneur, a été présenté à M. Constans par M. le préfet de police. M. Constans a félicité le gardien de la paix Gérard pour sa belle conduite et a déclaré qu'il avait été heureux de donner la croix à un soldat qui avait accompli tant d'actes de courage.

Nouvelles Etrangères

LA MOBILISATION EN ITALIE

Rome, 12 janvier. — Aujourd'hui a eu lieu, au ministère de la guerre, une réunion des représentants des compagnies des chemins de fer, où ont été discutées les questions relatives aux transports des militaires en cas de mobilisation.

Dans les cercles militaires, on est très préoccupé à ce sujet, car les principales lignes n'ont seulement une voie, la mobilisation serait très lente et difficile.

La prochaine capitulation du Portugal

Lisbonne, 12 janvier. — La réunion tenue, dans la soirée de samedi, par le Conseil d'Etat s'est terminée à une heure du matin.

Le bruit court que le Portugal aurait à la pression de l'Angleterre, fait savoir qu'il consent le retrait des forces portugaises, du Congo et du Mashonaland.

La nouvelle mérite confirmation.

Un incident anglo-haïtien

Londres, 12 janvier. — M. James-Napoléon Zobrab, le consul britannique à Port-au-Prince, a télégraphié à lord Salisbury, pour lui annoncer qu'il se considère comme grièvement insulté par le gouvernement haïtien. On n'a pas de plus amples renseignements sur cet incident.

Le projet de l'Exposition universelle

AUX ETATS-UNIS

New-York, 12 janvier. — Le comité d'organisation de l'Exposition universelle projette n'a pu s'entendre sur le choix de la ville où cette exposition aura lieu.

La santé du roi d'Espagne

Madrid, 12 janvier.— Le roi, après une certaine agitation, a passé toute la nuit dans un sommeil tranquille et naturel.

Madrid, 4 heures 45. — Le dernier bulletin dit que le roi continue à être dans le même état de tranquillité sans aucun symptôme d'abattement.

DERNIÈRE HEURE

Elections législatives

MORBIHAN

1re circonscription de Lorient

Lorient 12 janvier. — Vdici les résultats de Lorient (ville.)

MM. Guieysse, républ. radical	2355	voix
Soulié, boulangiste	1250	»
Comte de Pluvié, mon.	616	»
Lullier, socialiste.	385	»

MM. de Pluvié, monarchiste	3328	voix
Guieysse, radical	4331	»
Soulié, boulangiste	2074	»
Lullier, socialiste	322	»

Ballottage

Il s'agissait de remplacer M. le comte Dillon, invalidé, qui ne s'était plus représenté.

VIENNE

2e circonscription de Poitiers

Poitiers, 12 janvier. — M. Dupuytrem, boulangiste, est élu avec 350 voix de majorité, contre M. Bazille, républicain.

HAUTE-VIENNE

Arrondissement de Rochechouart

MM. Puyboyer, républicain	6024	voix
Léouzon-Leduc, boul. inv.	4955	»

L'EXÉCUTION DE DAUGA

Nancy, 13 janvier. — M. Deibler vient d'arriver avec les bois de justice. L'exécution de Dauga aura lieu ce matin.

LE CONFLIT ANGLO-PORTUGAIS

Lisbonne, 12 janvier. — L'Angleterre a envoyé un ultimatum demandant le retrait des troupes portugaises des territoires africains.

L'ambassadeur d'Angleterre a déclaré que si le Portugal ne cédait pas, il se retirerait avec le personnel de la légation à bord de l'aviso de guerre "Enchantress".

Le Portugal a accédé en disant qu'il ne cédait qu'à la force, étant dans l'impossibilité de lutter contre l'Angleterre, mais qu'il réservait tous ses droits à la couronne.

Le Crime mystérieux

DE NEULLY-PLAISANCE

L'enquête relative au crime de Neuilly-Plaisance avance pas à pas. Chaque jour le parquet de Pontoise recueille de nouveaux témoignages, qui lui permettront bientôt d'élucider le mystère qui plane sur l'assassinat de Françoise Devoucoux. Tel est le nom définitivement rectifié de la victime.

La curiosité publique n'a pas cessé un seul instant de s'attacher aux moindres détails du drame qui s'est accompli à Neuilly, le 9 décembre dernier.

Mme Baudet est toujours soumise au secret dans la prison de Pontoise ; ses parents, plusieurs amis ont cherché à la voir, ils ont essayé de l'autorité militaire un refus absolu ; il ne lui est même pas permis d'écrire à sa famille.

Cependant, elle peut recevoir les lettres qui lui sont adressées, après toutefois qu'elles ont été communiquées au parquet.

Mme Baudet est interrogée de temps à autre ; elle nie toujours avoir assassiné sa bonne. Sur ses indications un mandat a été décerné contre un vagabond nommé Bouche, qui a travaillé pendant quelque temps à Neuilly-Plaisance ; il a été arrêté par la gendarmerie de Pierrefitte et écroué ces jours-ci à Pontoise.

Interrogé par le parquet sur l'emploi de son temps, cet individu a déclaré qu'il changeait chaque jour de résidence, et qu'il ne pouvait se rappeler où il se trouvait le 9 décembre. Cette déclaration même tend à rendre peu croyable sa complicité, l'habitude des criminels étant de chercher à se créer des alibis.

Néanmoins il a été maintenu en état d'arrestation, jusqu'à ce que l'on ait pu contrôler d'une façon certaine ses faits et gestes.

La disparition de Candrian

En route pour la Palestine

On n'a devant Candrian, le vieux fou des Batignolles, dont on a tant parlé l'an dernier, sur Paris, et propos du vol des valeurs que le bonhomme avait confiées au sacristain Payeuil.

Le service de la Sûreté a recherché à Paris et dans la Banlieue, le disparu, que l'on a supposé d'abord avoir été assassiné, tant par l'avenir que par les complices. En province, on a fait des recherches dans les maisons de santé où l'on serait pu interner le fou, sans connaître son état civil. Toutes ces recherches sont demeurées sans résultat.

Cependant, divers renseignements parvenus de plusieurs localités du Centre et du Midi semblent établir que Candrian, comme il le disait avant son départ, s'est mis en route pour la Palestine.

Quelque temps après la disparition de Candrian à Paris, les habitants de nombreux villages situés entre Paris et Troyes, puis entre Troyes et Dijon, virent un vieil homme, malpropre, vêtu de guenilles, qui demandait la charité, s'arrêtait dans toutes les églises, et déclarait qu'il allait, comme Pierre l'Ermite, entreprendre une nouvelle croisade.

Il voyageait, disait-il, dans les campagnes, de ces vagabonds errants, dont la raison est détraquée. On est charitable pour ces « innocents ». On a toujours pour eux, un morceau de pain et un gîte pour passer la nuit.

Des rapports de police ont établi que ce vieillard n'avait sur lui aucun papier. Mais il ne fut pas inquiété pour cette raison que ses allures n'inspiraient aucune méfiance aux gendarmes qui font la chasse aux mendiants.

Cependant, à Besançon, on arrête ce fou, qui se livrait en pleine rue à des extravagances trop folles.

Il fut interrogé par le commissaire central, déclara qu'il était très riche, qu'il venait de Paris, et qu'on le ferait bien donner son nom.

Le magistrat, voyant qu'il avait affaire à un fou, le remit aussitôt en liberté, ne voulant pas se charger des ennuis qu'aurait nécessités l'internement de ce malfaiteur dans un asile d'aliénés du département.

Comme personne, à cette époque, ne s'était inquiété de la disparition du fou des Batignolles, ces renseignements avaient été enterrés dans les archives départementales.

Les Amours de Guillaume Ier

Un mauvais ménage. — Un socialiste fils naturel de l'Empereur d'Allemagne

La police de Berlin vient de faire saisir un livre, portant ce titre : Les *Amours de Guillaume Ier*.

On sait que le mariage de Guillaume Ier avec la princesse Augusta fut un mariage de raison et de convenances politiques.

Le futur empereur d'Allemagne, alors prince royal, frère du roi de Prusse régnant, résista longtemps avant de consentir à cette union.

Il aimait la princesse Rudiwel, qu'il avait juré d'épouser. Il ne se rendit qu'avec peine aux nécessités politiques, et son union avec la princesse Augusta s'en ressentit.

Le prince royal, plus tard roi de Prusse, prenait un peu partout les distractions qu'il ne pouvait trouver auprès de sa compagne légitime.

De là, souvent, des scènes à la cour. Bref, une séparation à l'amiable eut lieu au bout de quelques années.

Cette séparation dura longtemps, la reine Augusta vivait dans une dévotion outrée. Elle ne se rapprocha de son époux, devenu empereur, qu'après l'attentat de Nobiling.

Un auteur vient de publier, sous le titre : Les *Amours de Guillaume Ier*, un volume de révélations piquantes, d'anecdotes plus ou moins authentiques sur l'ex-empereur, et c'est ce volume que la police de Berlin a saisi en toute hâte.

Au nombre des anecdotes contenues dans le volume, il en est une curieuse, et dont je puis vous garantir l'authenticité :

Un ex-député socialiste, qui a échoué aux dernières élections, est le fruit d'une des nombreuses escapades du roi de Prusse auprès d'une actrice française engagée dans un théâtre de Berlin.

Le fait est très connu dans le monde socialiste, où l'ex-député en question — qui n'a jamais été l'objet d'aucune poursuite — avouait lui-même cette paternité.

Le livre que la police vient de saisir donne des détails piquants sur les amours de Guillaume et de l'actrice française.

LE Crime de Moscou

UN DRAME D'AMOUR

Nous avons annoncé hier l'assassinat de M. Zadoïsky, chef de la police secrète de Moscou, par une jeune fille nihiliste, Mlle Gontscharenko, qui se serait suicidée ensuite.

D'après une correspondance de Moscou la politique n'aurait rien à voir sous ce drame. Il s'agirait d'un crime du genre de celui de Chambige.

Le capitaine Zolotouchine était marié, quoique séparé de sa femme. Il devint éperdument amoureux de la jeune Gontscharenko, ce dont le père de la jeune fille ne fut pas charmé. Elle tâcha de mettre des empêchements aux rendez-vous; mais, la nuit du suicide, elle ne put suivre la trace des deux amants.

On les trouva, à cinq heures du matin, dans la maison meublée d'Andreïef. Ils étaient au lit, déshabillés, la jeune fille morte tuée par le coup de revolver, et le capitaine, qui s'était tiré deux coups de feu, expirant. On l'a transporté à l'hôpital où il est mort.

Tous les deux étaient très exaltés de caractère; la passion rendait le capitaine presque fou.

Le Mouvement gréviste

En Belgique

De notre envoyé spécial

Au pays de Charleroi

Charleroi, 12 janvier. — La situation ne se modifie guère ici. Aujourd'hui a eu lieu à Chatelet l'enterrement civil de la femme d'un gréviste qui laisse dans une grande notoriété. Tous les mineurs de la contrée s'y trouvaient et de leurs conversations on peut conclure qu'ils ne sont nullement fatigués du chômage.

Ici à Charleroi, les bourgeoisies de l'arrondissement se sont réunis à l'effet de faire une démarche collective pour amener les directeurs de charbonnages à accorder aux grévistes qui, être dans la réduction de la journée de travail à dix heures, au lieu de onze et douze heures.

Si cette proposition était acceptée par les administrations charbonnières, elle produirait un excellent effet et déterminerait probablement la reprise générale et immédiate du travail.

A COUILLET

Charleroi, 12 janvier. — Depuis hier matin, il y a grève complète au puits n° 4 du Flesteau, à Couillet.

A cet effet, plus de 400 grévistes attendaient la sortie des ouvriers du Flesteau qui étaient au travail.

Ceux-ci prévenus du fait remontèrent à cinq heures du soir au lieu de sept heures; de la le commencement de chômage.

Aujourd'hui une réunion de commerçants doit se prononcer en faveur des ouvriers sur salaire de Remi Martin, aux Quatre Bras des Flesteaux, à Couillet.

Gendarmes assaillis

Gilly, 12 janvier. — Un piquet de quatre gendarmes, qui se rendaient à un charbonnage pour protéger la liberté du travail, ont été accueillis à coups de pierre. Les gendarmes ont fait preuve d'une grande patience.

Fin de la grève dans le textile

Saint-Etienne, 12 janvier. — Je suis véritablement heureux de pouvoir, enfin, vous annoncer la fin de la grève d'une manière absolue. Hier, bien que ce fût le 11, le 4e jour maudit et que les ouvriers n'aient pas l'habitude de se remettre à l'ouvrage le samedi, le travail a repris dans tous les charbonnages. Il n'y a plus grève de prétexte, et le nord à Quaregnon, et encore sont-ils fort peu nombreux, une couple de cent au maximum. Ces retardataires s'empresseront évidemment de reprendre le boulot, dès demain, lundi matin.

La bonne nouvelle de la cessation du chômage, répandue aujourd'hui dans le Borinage, a amené beaucoup de mineurs à quitter la maison du peuple où ils se trouvaient. C'est un soulagement universel et le commerce local se félicite tout le premier de cet événement favorable.

Grève à Anvers

Anvers, 12 janvier. — Une grève a éclaté ce matin dans la maison de M. Louis Tinchant, le grand fabricant de cigares de l'avenue de l'Industrie. Le nombre des grévistes est de 120.

CHRONIQUE REGIONALE

Nécrologie. — Le parti républicain lillois vient de perdre un de ses défenseurs les plus dévoués, M. Desreux, propriétaire, décédé à l'âge de 74 ans. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui à dix heures et demie.

L'Institut vaccinogène du département du Nord. — Nous avons publié dernièrement le texte de l'arrêté portant la création à Lille d'un Institut vaccinogène qui sera installé rue de Fives, 60.

Les établissements du même genre, très rares en France et en général insuffisants au point de vue scientifique, sont au contraire très florissants à l'étranger, depuis longtemps déjà.

En Belgique, il y a l'*Office vaccinogène central de Bruxelles* et l'*Institut militaire* d'Anvers.

La Hollande possède les instituts vaccinogènes de La Haye, de Rotterdam, d'Amsterdam.

En Allemagne, Berlin, Leipzig, Hambourg, Weimar, Darmstadt, Dresde, Metz, sont pourvus des mêmes établissements.

En Suisse, Lancy ; en Italie, Naples, Rome, Milan ; en Amérique, New-York, Nooklyn, Chambersburg, Clifton, Maryland, Washington, Chelsea, etc., comptent des laboratoires très importants qui ont contribué pour une large part au développement de la vaccine.

En France, on ne connaissait que les Instituts municipaux de Bordeaux et de Lyon, et les établissements privés de MM. Lanoix et Chambon à Paris.

L'Institut de Lille, dont la création a été favorisée par le Conseil général sera bientôt établi d'une façon définitive, grâce au concours de la Ville qui a fourni le local, fait face aux premiers frais d'installation et assuré le traitement d'un garçon de laboratoire.

Une commission médicale, composée des docteurs Pilat, Lestiboudois et Ledoux a reconnu l'utilité de la création d'un Institut vaccinogène, à Lille, un remarquable rapport que nous ne pouvons reproduire in-extenso, mais dont voici les conclusions :

La Commission considérant :

Que la vaccination animale prévient absolument la contamination syphilitique par la vaccine ;

Qu'elle possède l'avantage d'offrir en tout temps, aux médecins vaccinateurs, un virus abondant qui, pour cette raison même ne nécessite pas de fréquentes nombreux, lorsqu'il s'agit de vacciner des groupes considérables, et en cas d'épidémie de variole.

Qu'elle permet les revaccinations fréquentes, seul moyen d'assurer aux populations une immunité parfaite ;

Que la durée de la présumption que la vaccination animale paraît être suffisante ; mais que, dans tous les cas, l'affaiblissement de la vaccin sur le génisse, plus rapide que celui du vaccin humain, est compensé par la facilité absolue des revaccinations avec le premier ;

Que si le vaccin humain ni le vaccin de génisse n'exposent sérieusement les sujets vaccinés à la contamination tuberculeuse; mais qu'il est possible de s'en garer absolument avec la vaccination animale, en choisissant les génisses qui doivent servir ;

Que les autres accidents de la vaccine, d'ailleurs communs aux deux vaccins sont plus aisément évitables avec la vaccination animale ;

Que la vaccination animale a fait ses preuves, depuis, vingt ans en France, mais surtout à l'étranger où les institutions de vaccination se multiplient de jour en jour.

Que toutefois la supériorité de la vaccination animale est plutôt extérieure que fondamentale: la vaccine humaine restant excellente, praticable sans danger à l'aide de quelques précautions, seule utilisable dans certains cas et devant être absolument conservée, dans l'intérêt même de la vaccine animale.

Que d'après les rapports officiels, le chiffre des vaccinations dans le département du Nord est inférieur de 20 pour 100 des naissances et qu'il y a tous les jours dans cette région, des épidémies meurtrières de variole.

Est d'avis :

Que la création d'un office vaccinogène, ayant son siège au chef-lieu du département du Nord, est un bienfait, et offre cependant avec peu de moyens de cultiver ou de distribuer le vaccin, d'étudier les meilleurs modes de possider incessamment un virus pur, abondant et actif, et de perfectionner le procédé de conservation du vaccin ou d'application de la vaccine.

Les contrefaçons artistiques. — La *Diane* la jolie statue du sculpteur Falguière, est depuis quelque temps l'objet de contrefaçons et de contrefaçons de toutes sortes. Toutes les personnes qui sciemment auraient acquis un surmoulage pourraient également être impliquées dans les poursuites.

Le parquet estime qu'en cette occasion le doute n'est pas possible, attendu que le public est prévenu qu'il n'existe aucune de ces statuettes en une autre matière qu'en bronze ou en marbre.

Toutes les autres statuettes, surtout celles que les Italiens mettent en vente comme étant du vieux culte, sont de vulgaires surmoulages en plâtre.

La fermeture de la chasse dans le département du Nord. — On dit que la chasse sera fermée dans notre département le dimanche 2 février.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Enseignement supérieur. — Faculté de Lille. — M. Debierre, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, M. Gruber, professeur à la Faculté des sciences, sont nommés de la quatrième à la troisième classe.

Enseignement secondaire. — M. Sanguinetti, maître auxiliaire au lycée de Lille, est promu dans ses fonctions pour l'année scolaire 1889-90.

M. Legrand, ancien principal du collège d'Arras, a été admis, sur sa demande, à la retraite, avec le titre de principal honoraire.

M. Dechrosse, ancien élève de la section normale, à l'école nationale professionnelle de Vierzon, pourra du brevet supérieur et du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel est délégué dans les fonctions de maître adjoint chargé de classe à l'école primaire supérieure commerciale de Boulogne-sur-Mer.

BULLETIN MILITAIRE

L'Ecole polytechnique. — *L'Officiel* publie la loi réduisant à six mois la durée du temps de service imposé aux militaires, candidats à l'Ecole polytechnique, et désignant jusqu'à 22 ans la limite d'âge d'admission à cette école.

Nominations militaires. — M. Rodanet, capitaine au 79e de ligne, est nommé à l'état-major du 1er corps.

M. Rogat, capitaine au 8e, est nommé à l'état-major du 10e corps.

M. Deny, capitaine à l'état-major particulier du génie, à Nancy, est désigné comme officier d'ordonnance du général Gaudel, gouverneur de Lille.

M. Souchet, lieutenant au 45e, est désigné comme officier d'ordonnance du général Emond d'Esclevin, commandant la 3e brigade d'infanterie et les subdivisions de région d'Arras et de Béthune.

Tableaux d'avancement. — Les lieutenants-colonels Odon, du 8e régiment d'infanterie, d'Henriot, du 79e régiment, sont proposés et classés pour le grade de colonel.

M. Rieg, lieutenant-colonel, directeur de l'école d'artillerie du 1er corps d'armée, est proposé et classé pour le grade de colonel.

Corps de santé militaire. — Nous apprenons avec plaisir la promotion au grade de médecin-major de 2e classe, de notre concitoyen M. G. Landouzy, médecin aide-major de 1re classe au 8e régiment d'infanterie.

Remonte de l'armée. — Le comité d'achat du dépôt de remonte de La Cappelle, procédera pendant le mois de janvier courant à des achats de chevaux hongres et de juments de 4 à 8 ans, pour toutes les armes.

A Landrecies, le lundi 20, à 9 heures; à Bourbourg, le mercredi 22, à 9 h.; à Desvres, le jeudi 23 à 10 h.; et à Arras, le vendredi 24, à 9 h.

Les « Enfants du Nord » à Paris. — Un groupe d'enfants du Nord appartenant aux arts, à la littérature aux sciences, et habitant Paris a pris l'initiative de ressusciter l'ancienne société des *Enfants du Nord*. Voici la liste des membres adhérents de l'association :

MM. Carolus Duran, Elouard Sain, Hector Pessard, Alfred Darimon, Fernand Landouzy, Mme Landouzy, Edouard Bodin, Eugène Deully, A. Desroussaux, A. Evaldre, Hector Lemaire, Georges Deully, Dusart, Léon Le Fort, Amand Gautier, Pontsevraz, Victor Merlin, J. Scalbert, Paul Dufour, G. Landouzy, Gustave Poulain, Berne-Bellecour, Alphonse Daÿez, Ed. Jacques, Léon Comerre, Depassé, Constant Moyaux, Albert Petit, L. Pierre, Jules Hecquet, Hector Depassé, C. Brochart, Auguste Pène, Paul Dutholt.

Un premier dîner, dont le prix est fixé à cinq francs, aura lieu le samedi 18 janvier, à sept heures, au restaurant Philippe, 105, galerie de Valois, Palais-Royal. C'est dans cette réunion que sera constitué définitivement le groupe des Enfants du Nord.

Postes et télégraphes. — Le 25 janvier courant, le service télégraphique sera inauguré à Monchecourt (Nord).

Chronique locale

ROUBAIX

Tapage nocturne. — Un journalier de la rue Chemin-de-Fer, Jules Desprez, âgé de 33 ans, se trouvait samedi vers dix heures et demie, à l'estaminet Conant, lorsque, ayant une discussion avec la fille de l'établissement, il se mit à faire un tapage inouï, troublant le repos des habitants du quartier.

Ce bruit cessa bientôt, car un agent vint dresser contravention à la charge de Desprez.

Une rixe rue Delezenne. — De nombreux coups de poings s'échangeaient samedi après-midi rue Delezenne, entre les nommés Auguste Deltour, âgé de 28 ans, demeurant rue Barreau et Auguste Foulon, demeurant rue Delezenne.

Ils ne furent pas fâchés par l'agent Dubois qui passait en ce moment par là et a pris procès-verbal à chacun des combattants.

Bris de clôture. — Samedi soir, vers dix heures, deux agents de police passant rue des Anges, entendirent le bruit de carreau tombant sur la chaussée.

C'était Pierre Lammens, tisserand, âgé de 45 ans, qui, se trouvant dans un état complet d'ivresse, avait jeté des pierres dans les carreaux de la vitrine de chez Mme Charlotte Crombé.

Il fut conduit au dépôt du premier arrondissement.

Nouveau règlement de l'établissement des bains. — L'administration municipale vient de faire afficher le nouveau règlement destiné à l'établissement des bains de la rue Saint-Antoine.

Le voici dans son entier :

Article 1er. — L'établissement est ouvert au public :

Les jours ouvrables, de 6 heures du matin à 8 heures du soir.

Les dimanches et jours fériés de 6 heures à midi.

Il est formé le 1er janvier :

1° Un bureau pour doit prendre un ticket au bureau, il le remet au cabinet chargé de l'introduire dans une salle de bain ; ce dernier le dépose immédiatement dans un tronc affecté à cet usage.

Art. 3. — Un contrôleur surveille le personnel et vérifie ses opérations.

Art. 4. — La ville de Roubaix n'est point responsables des objets égarés ou volés dans l'établissement.

Art 5. — La durée du bain est d'une heure les jours ordinaires et d'une demi-heure les dimanches et jours fériés.

Le bain est individuel.

La douche est individuelle et dure cinq minutes au plus.

Art. 6. — Lorsque l'établissement contient un nombre suffisant de personnes pour occuper toutes les cabines, les prix suivants seront réduits jusqu'au moment où les sorties permettent de nouvelles admissions.

Art. 7. — Le tarif est arrêté ainsi qu'il suit ;

Bain de luxe (abonnement de 12 cartes) donnant droit à un bond de baignoire, à un peignoir à manches et à 2 serviettes. . . . . 1 francs

Bain de luxe, plein	1 25
Bain du 1e classe donnant droit à 2 serviettes, à un peignoir simple et à un fond de baignoire	0 90
Bain de 2e classe donnant droit à 2 serviettes	0 60
Bain de 3e classe donnant droit à 1 serviette	0 30
Douche donnant droit à 1 peignoir à manches et à 2 serviettes	0 60

Art. 8. — Les bains gratuits sont accordés aux indigents munis de bons délivrés par le Bureau de bienfaisance.

Les bains malsiaux sont autorisés dans les cabines à ce destinées; ils font l'objet d'une déclaration préalable au bureau.

Les baigneurs se pourvoient de médicaments où bon leur semble, à leurs frais, risques et périls.

La Ville de Roubaix décline toute responsabilité de ce chef.

Art. 10. — Il est interdit aux baigneurs :

1° De dégrader les constructions et le matériel ;

2° De détériorer le linge, sous peine d'en payer la valeur.

3° De cracher dans une tasse indiscrète ;

4° De déposer des ordures ailleurs que dans les bancs d'aisances.

Les contrevenants aux interdictions ci-dessus sont invités à se retirer ; au besoin, ils sont expulsés.

Art. 11. — L'entrée est refusée aux personnes en état d'ivresse.

Art. 12. — Ceux qui par leur conduite excitent des plaintes sont invités à se retirer et, au besoin, expulsés.

Art. 13. — L'introduction de chiens est défendue.

Art. 14. — Les contraventions au présent règlement sont constatées et poursuivies conformément aux lois.

HOTEL DU COMMERCE

CAFÉ-BILLIARDS. — RUE NAIN, 20, ROUBAIX

Tous les dimanches matin, concerts symphonie, de 6 à 11 heures. Dîners à prix fixe et à la carte. Salons pour familles. Grande salle pour noces et banquets. n.o.954

PRIME OFFERTE : lire à la 4e quatrième page la prime offerte par la photographie ELKAN.

LETTRES MORTUAIRES

ET D'OBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à **Roubaix** *et* **Tourcoing**, *dans les bureaux de l'*AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.*

TOURCOING

Servante infidèle. — Nous avons parlé dans nos deux avant après qu'elle ait vu des relations avec un jeune homme, elle dut quitter l'établissement.

C'est alors qu'elle entra en service dans deux maisons.

Depuis son arrestation la servante infidèle niait tous les vols qui lui étaient reprochés en dépit de la découverte d'une partie des objets volés.

Aux larcins commis s'ajoute un délit d'abus de confiance. Il s'agit de notes qu'elle avait reçues pour de payer et dont elle a conservé le montant.

Elle a également reconnu avoir pratiqué sur sa personne des manœuvres abortives.

Le lundi parjuré. — Il est assez probable que la maudite épidémie d'« Influenza » empêchera aujourd'hui comme le jour des rois un grand nombre de réunions de familles projetées.

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesses sans causes, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de régénérer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, fécondement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur, vertiges, etc. Il évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions, sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang, publiée par M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue, elles demanderont avec confiance franco 3 flacons du Rob Lechaux pour 12 francs où 6 flacons contre 21 fr.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60; Fanyau ; Dorez ; Dorez et Cie ; Gosse ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau, Vanneuville. — A Valenciennes : Sabin-Boblet. — A Fresnes, Berriez. — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

LILLE

Infanticide à Saint-Maurice

Un infanticide vient d'être découvert, à Saint-Maurice, d'une façon tout à fait fortuite.

M. Martin, propriétaire de l'estaminet qui porte l'enseigne de à *l'Otre Marin*, à Saint-Maurice, rue du Buisson, avait à son service une fille dont il n'avait jamais remarqué la grossesse et en laquelle il avait pleine confiance.

Hier, la demoiselle du cabaretier, ne trouvant plus une paire de bottines, s'avisa de pousser ses recherches jusque sous le lit de la servante.

On s'imagine facilement quelles furent sa stupéfaction et sa frayeur lorsqu'elle aperçut, en place de ses bottines, elle comptait trouver, le cadavre d'un enfant.

Interrogé par son patron, la servante avoua qu'elle s'était accouchée huit jours auparavant.

M. Martin courut aussitôt prévenir de ce fait M. le commissaire de police de Saint-Maurice et revint aussitôt chez lui accompagné de ce magistrat, mais la servante avait déjà pris la fuite.

On suppose qu'elle s'est retirée dans sa famille qui habite les environs de Roubaix.

L'enfant qui est né vivable, ne porte aucune trace de violence. Il est probable que le pauvre petit-être aura été étouffé ou qu'il aura succombé à la privation de toute nourriture.

Nous ne tarderons pas à avoir des détails plus complets sur cette affaire.

LE NORD

Cheveux. — *Rixe grave.* — Dimanche, vers neuf heures et demie du soir, deux bissurnais de Cheveux, Henri Cocquerez et Edouard Desamps, se trouvaient à l'estaminet tenu par M. Pfays, quand, à propos d'un combat de coqs qui avait eu lieu dans la journée, une discussion s'engagea entre eux.

Une rixe ne tarda pas à éclater. Desamps s'élança vers son interlocuteur, le saisit par le cou et le terrassa ; puis maintenant sa victime couchée sur le plancher, il lui porta à la tempe plusieurs coups de pied qui provoquèrent chez Codron un long évanouissement.

Transporté à la malheureux à son domicile, et le docteur Roche, appelé aussitôt, déclara son état très grave.

La Bassée. — *On noyé.* — Vendredi on a retiré du canal d'Aire-sur-la-Lys à la Bassée le cadavre d'un noyé.

Cet homme a été reconnu pour être le nommé Charles Bugnet ouvrier mineur disparu de son domicile depuis la nuit du 3 au 4 décembre dernier.

Dans les vêtements du noyé on a retrouvé la somme de 62 fr. 60.

Tout fait présumer que cette mort est accidentelle.

VALENCIENNES

Un escroc recherché. — La police recherche en ce moment un sieur Désiré Corbier, sujet belge, qui vint, il y a quelques mois, fonder à